

## **Sondage des familles : FORMULAIRE DE Pré-ENGAGEMENT**

### **Voyage facultatif au Puy du Fou du 23 au 24 juin 2022**

#### **Pré-engagement :**

- J'accepte les modalités du séjour Puy du Fou.
- Le coût du voyage sera de l'ordre de 150.00€, avec la possibilité d'un échancier de 5 paiements.
- **Je m'engage à régler** par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du collège ou en espèces (intendance à Céaucé ou secrétariat à Passais) **la somme due selon les modalités suivantes :**

En une seule fois avant le 27 Avril 2022 ou avec échancier : (les 5 chèques seront à remettre avec l'engagement, et seront encaissés aux dates ci-dessous

Date	Avant le 26 janvier 2022	Avant le 23 février 2022	Avant le 23 mars 2022	Avant le 27 avril 2022	Avant le 25 mai 2022
Coûts	30	30	30	30	30

**J'ai bien noté qu'en cas de désistement à mon initiative, je ne pourrai prétendre au remboursement des sommes engagées par l'établissement.**

Je déclare être informé qu'en cas d'annulation pour motif médical (présentation d'un certificat médical obligatoire), seul ce document pourra servir à l'octroi d'un remboursement selon les closes d'assurance annulation du voyageur. Le montant du remboursement qui me sera accordé par l'assurance annulation dépend des barèmes applicables en fonction de la date de survenance de la maladie, ou de l'accident, par rapport à la date de départ prévue. Le collège ne pourrait être tenu pour responsable en cas de pénalité retenue par la compagnie d'assurance.

Je suis également informé **qu'en cas de désistement pour convenance personnelle, je ne pourrai prétendre à aucun dédommagement.**

#### **Rappel de la charte des voyages:**

*J'ai noté que si le nombre de participants à ce voyage n'atteint pas 80 % des élèves de 5<sup>e</sup>, ce séjour sera annulé. Les sommes versées seront donc intégralement remboursées. Dans le coupon réponse, je valide mon engagement à la charte des voyages votée et adoptée au CA du 05/07/2021.*

*J'ai noté qu'à l'issue du voyage scolaire, un bilan financier sera effectué et que si le reliquat par personne du voyage :*

- Est égal ou supérieur à 8€, ce reliquat me sera remboursé sans que j'ai à en faire la demande et je joins à cet effet un relevé d'identité bancaire ou postal – ce reliquat pourra cependant être utilisé afin d'apurer une créance de restauration
- Est inférieur à 8€, je pourrai demander à être remboursé de ce reliquat ; si je n'en ai pas effectué la demande dans les trois mois suivant la fin du voyage, ce reliquat pourra être affecté par le Conseil d'Administration à une autre sortie du collège René Goscinny.

**Pour effectuer ce séjour, un pass sanitaire ainsi qu'une pièce d'identité est obligatoire.**



**Coupon Réponse à remettre au secrétariat de Céaucé ou Passais, le 3 décembre au plus tard, avec l'engagement financier (1<sup>er</sup> chèque ou paiement total du voyage avant le 27 avril 2022)**

Je soussigné(e) (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Responsable légal de (nom, prénom de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Élève de la classe de 5<sup>e</sup> : \_\_\_\_\_

**Déclare me pré-engager à inscrire mon enfant pour le voyage facultatif au Puy du Fou du 23 au 24 juin 2022 et accepter donc les termes de l'engagement définitif décrit ci-dessus au moment du Conseil d'Administration du 05/07/2021**

**Déclare accepter la totalité des termes de la charte des voyages adoptée au CA du 05/07/2021**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

## Petit aperçu du programme :

### \* Le jeudi 23 juin 2022 :

- 5h : départ de Céaucé, en bus.
- 9h : arrivée au Puy du Fou, sacré « meilleur site d'attraction français » en 2020
- Atelier pédagogique « Les rapaces » : les fauconniers du Puy du fou échangeront avec les élèves pour leur faire découvrir le mode de vie des rapaces et les méthodes de préservation des espèces menacées.



- journée libre (les élèves seront encadrés par les enseignants) : découverte de spectacles grandioses, en lien avec les programmes d'Histoire et de français ; et immersion dans des villages reconstitués d'époque (le Fort de l'an 1000, la cité médiévale, le bourg 1900...), ce qui permettra aux élèves de rencontrer des artisans aux savoirs-faire ancestraux (enlumineurs, céramistes, tonneliers...) et d'apprécier les éléments architecturaux d'époque. Pour plus d'informations : <https://www.puydufou.com/france/fr>



- dîner et nuit à l'hébergement

### \* Le vendredi 24 juin 2022 :

- petit-déjeuner à l'hébergement
- arrivée au Puy du Fou à 9h15
- journée libre pour continuer à découvrir spectacles et villages.
- 18h30 : dîner dans le restaurant l'Orangerie (au Puy du fou)
- 22h30 : spectacle de la Cinéscénie. Pendant 1h30, du Moyen-Age à la Seconde Guerre mondiale, la Cinéscénie retrace l'histoire de la Vendée.



- départ
- arrivée sur Céaucé dans la nuit